

**Réponse du Conseil administratif du 7 janvier 2026 à la motion du 3 mars 2020 de M<sup>mes</sup> et MM. Steven Francisco, Christina Kitsos, Maria Casares, Ahmed Jama, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Olivier Gurtner, Luis Vazquez, Corinne Goehner-da Cruz, Régis de Battista, Maria Vittoria Romano, Pascal Holenweg, Ulrich Jotterand, Martine Sumi, François Mireval, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Sami Gashi, Maria Pérez, Brigitte Studer, Delphine Wuest et Christiane Leuenberger-Ducret: «Genève, ville d'emploi: pour une politique des ressources humaines de la Ville de Genève qui favorise l'engagement des plus de 50 ans et des personnes au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que la Ville de Genève est l'un des plus importants employeurs du canton, avec près de 4000 collaborateurs;
- la politique des ressources humaines de la Ville de Genève, qui ne fait qu'énoncer une déclaration d'intention dans ses offres d'emploi visant à favoriser l'engagement de chômeurs, et cela sans une quelconque obligation;
- le coût social pour la collectivité publique de la Ville de Genève que représente une personne au chômage ou au bénéfice de l'aide sociale;
- les pertes fiscales communales entraînées par la baisse du revenu des personnes au bénéfice des aides sociales qui ne contribuent plus fiscalement;
- les recours aux aides directes ou indirectes, par exemple un logement subventionné;
- l'augmentation, à la retraite, des recours aux prestations complémentaires des personnes au chômage ou à l'aide sociale,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en place une politique proactive des ressources humaines accordant une attention particulière aux personnes issues de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et de l'Hospice général dans les engagements annuels de tous les départements de la Ville;
- à mettre en place une politique proactive des ressources humaines accordant une attention particulière aux personnes âgées de plus de 50 ans issues également de l'OCE et de l'Hospice général dans les engagements annuels de tous les départements de la Ville.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La Ville de Genève est une administration mature. L'âge moyen du personnel en 2024 est de 46 ans et l'âge médian de 48 ans. La répartition actuelle entre les employées et employés de moins et de plus de 50 ans est équilibrée, 50,16% ont moins de 50 ans, contre 49,84% qui ont 50 ans ou plus.

Cette structure démontre que la Ville emploie déjà une proportion significative de collaborateurs et collaboratrices expérimentés, en cohérence avec les objectifs d'inclusion et de maintien en emploi des seniors.

Pour mémoire, le cadre normatif (art. 69 REGAP) relatif au processus de recrutement accorde déjà la priorité, à compétences égales, aux candidatures internes, puis aux personnes inscrites au chômage, et enfin au sexe sous-représenté. Cette politique traduit une approche socialement responsable.

Jusqu'au 30 septembre 2025, ce sont 18,9% des personnes engagées qui provenaient de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) alors que 16,1% étaient âgées de 50 ans et plus.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le maire:  
*Alfonso Gomez*